

Commune de Farges
Procès - verbal n° 64 du Conseil Municipal
Séance du 26 septembre 2019

Présents : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET - Noël PLISSONNIER - Catherine DAVIT - Simone ARMAND - Patrick BESTMANN - Corinne EVRARD - Sonia LOVENJAK-LEBEUF - Michel REY - Joseph WAPOU

Absents excusés : Dimitri AMADIEU (pouvoir à Monique GRAZIOTTI) - Arnaud MARTIN (pouvoir à Catherine CAILLET)

Absents : Laurent FILPA - Yveline GALLETTI - Gaël ORIA.

1. Conseil Municipal :

Désignation du secrétaire de séance : Catherine CAILLET.

Procès-verbal n°63, il est précisé que Sonia LOVENJAK-LEBEUF a été désignée en remplacement de Dimitri AMADIEU pour la liaison école-mairie. Monique Graziotti fait part du montant erroné de la décision modificative : La section de fonctionnement totalise la somme de 4966€ et pas 1966€, les 3000€ représentent la reprise par l'assurance de l'ancien Kangoo. **Accepté à l'unanimité.**

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex: le PV du dernier conseil communautaire est consultable après diffusion par la CAPG ainsi que pour les différentes commissions.

3. Urbanisme : ont été délivrées les demandes d'urbanisme : DP : FARRIMOND Claire (23).

4. Délibérations :

• **Droits de préemption :**

1. Le bâtiment implanté sur la **parcelle N° B1094**, propriété en indivision (famille MACHARD) a été mis en vente. La vente partielle de cette propriété est annoncée par le notaire à 300000€. Il est proposé à l'exécutif de préempter ce bâtiment. Le motif est de le mettre à disposition de DYNACITE pour du logement social. Le délai de cette DIA est au 29 octobre. L'estimation des Domaines n'étant pas encore arrivée en mairie, la délibération est reportée au prochain conseil municipal. **Accepté à l'unanimité.**
2. Le bâtiment implanté sur la **parcelle N° ZD282**, propriété de M. PIRES a été mis en vente. Après avoir eu confirmation par la communauté d'agglomération du Pays de Gex qu'elle ne souhaitait pas préempter, la compétence économique étant à leur charge, le dossier est présenté au conseil municipal de Farges. La vente est annoncée par le notaire à 330.000€. Le service des domaines l'estime à 315.895 euros. Il est proposé à l'exécutif de préempter ce bâtiment. Le motif serait : assurer une salle pour mettre à disposition les cours éventuels de la Maison Familiale Rurale en attendant le bâtiment définitif et les années suivantes, sans doute aussi agrandir le magasin de producteurs en vente directe positionné à côté. Les deux appartements aménagés par le propriétaire, sans autorisation, seront régularisés. La banque propose un prêt au taux de 0.84 pour une période de 20 ans et de 0.65 sur 15 ans.
Après délibération : par 9 voix pour, 2 abstentions (Noël PLISSONNIER, Patrick BESTMANN) et 1 voix contre Michel REY)
3. Plan de financement du dossier de préemption : Selon les décisions qui viennent d'être actées par le conseil municipal, il a été retenu un prêt au taux de 0.84% pour une période de 20 ans. **Après délibération : par 9 voix pour, 2 abstentions (Noël PLISSONNIER, Patrick BESTMANN) et 1 voix contre Michel REY)**
4. Il est rappelé à l'assemblée que la **parcelle N° ZA70** est prévue dans le PLUi, prochainement acté par la CAPG, est répertoriée en zone « EP » (établissement public). Elle doit recevoir le projet de la maison familiale rurale du Pays de Gex. L'enquête publique de ce PLUi est en cours. Les observations de l'état

ont fait remonter plusieurs observations, notamment l'abandon des zones classées en 2 AU et une réduction des zones EP sur le territoire gessien. Il est proposé, selon le PADD de ce PLUi, de répertorier des actions qui pourraient compléter la volonté de notre village de conserver cette parcelle de 3000 m² en zone « EP ».

Si les projets de fourrière, de columbarium ou autre, ne conviennent pas près d'une école (MFR), une pouponnière et/ou un jardin d'enfants complèteraient parfaitement un ensemble dédié à la jeunesse. Le conseil municipal émet aussi le projet dans ce même ordre d'esprit du social, de la construction d'une résidence pour seniors. **Accepté à l'unanimité.**

- **SIEA : Mission de collecte et de valorisation des certificats d'énergie ;** Le SIEA a acté des aides aux communes pour leur engagement quant aux économies d'énergie et favoriser la transition énergétique des années futures. La commune pourrait prétendre à une petite subvention (990€) pour différents travaux exécutés ces prochaines années dans les bâtiments. La délibération doit intégrer un programme commun ce qui justifie le vote du jour. **Accepté à l'unanimité.**
- **Choix de l'énergie verte pour le bâtiment de l'école (tarif jaune) :** Le SIEA propose une alimentation en énergie verte pour les bâtiments répertoriés en compteur jaune (+ grande consommation). Le surcoût serait pour Farges de 11€30 € annuel pour une participation à 50% et de 22€71 pour une alimentation de 100%. **Après délibération :** par 7 voix pour, avec une participation à 50% de la commune, 2 abstentions (Catherine DAVIT, Noël PLISSONNIER) 3 voix contre (Monique GRAZIOTTI, Dimitri AMADIEU, Simone AMAND).
- **Modification du taux de la TH :** Il a été évoqué d'augmenter la TH des résidences secondaires. La mise en application est difficile. En effet, il est impossible de prévoir un taux qui ne s'applique qu'à ces résidences; Il faudrait augmenter l'ensemble des foyers et mettre en œuvre des abattements pour les résidences principales. Lesdits abattements ne pourraient s'appliquer à chaque foyer, et au résultat une baisse de revenu annuel pour la commune serait acté. L'objectif étant le contraire de celui escompté, cette délibération est retirée.
- **Confirmation du loyer du magasin de producteurs :** Cette délibération n'est plus à l'ordre du jour : En effet, il a été publié dans le dernier compte-rendu de la SAS « LES 3 PETITS FERMIERS » que des producteurs locaux n'avaient pas leur place dans ce magasin; aussi lors de la réunion du lundi 23/09/2019, une explication a été faite car notre projet communal souhaite privilégier les locaux. La décision de l'association a été de réintégrer les exploitations lésées.
- **Modification du tableau de rémunération des élus :** Catherine DAVIT souhaite ne plus percevoir son indemnité. Il est proposé de retirer son indemnisation mensuelle. **Accepté à l'unanimité**

5. Divers :

- Demande de Mme Silvana FALDUTO pour privatiser à usage exclusif le débord du talus à hauteur du N° 505 rue Pierre Malfant. Un refus est acté par le conseil municipal ; Toutefois, cette famille peut continuer à utiliser cet espace en guise de parking.
- Les travaux d'enfouissement de la 3^{ème} tranche de la rue Pierre Malfant traînent en longueur. Le SIEA interviendra pour la fibre optique fin octobre. Quant à la 4^{ème} tranche de cette rue, elle devrait commencer à compter d'octobre 2020.
- Le commissaire enquêteur mandaté par la CAPG pour le PLUi sera présent à la mairie de Farges le jeudi 10 octobre.
- Un an après sa mise en place, le service à la demande affiche un bilan des plus satisfaisants. Les habitants de Farges ainsi que ceux de Collonges sont des consommateurs assidus. De nouvelles demandes de destinations sont à l'étude par la CAPG : La maison de santé à St Genis et les supermarchés en journée.

Séance levée à 21H30

La secrétaire de séance :
Catherine CAILLET.

